



Enregistrement telephonique

Par **bb131062**, le **26/11/2015** à **17:07**

Bonjour,

Je dois 400 € à un créancier étranger (feratum banque basé à Gibraltar). Je n'ai pas pu payer pour des raison de manque de trésorerie, la banque étrangère a transmis le dossier à une société de recouvrement (sogedi). Je les ai appelé, ils m'ont dit que cette conversation était enregistrée, j'ai refusé mais ils ont continué à être menaçant.

Quels sont mes droits et peuvent-ils se servir de cet enregistrement ?

Merci de votre réponse.

Par **morobar**, le **26/11/2015** à **17:46**

Bonjour,

En matière civile vous avez été avisé de l'enregistrement. Il fallait donc cesser la discussion.
En matière pénale tout est bon.

Par **alterego**, le **26/11/2015** à **18:16**

Bonjour,

Permettez-moi de penser que votre interlocuteur vous a informé que la conversation était

enregistrée et non pas qu'il vous ait demandé votre avis.

Si vous ne savez pas maîtriser ce type d'entretien et/ou balader votre interlocuteur il faut tout simplement courtoisement y mettre fin.

Cordialement